

POLITIQUES CULTURELLES

Nouvelles contractualisations culturelles Etat-collectivités : les élus vigilants mais partants

Hélène Girard | Actualité Culture | France | Publié le 07/02/2018

L'Etat s'apprête à proposer aux collectivités un nouveau mode de conventionnement en culture. Toutes les associations d'élus ne se sont pas encore prononcées. Cependant, à ce stade, la plupart estime avoir été entendues du ministère de la Culture sur certains aspects des relations Etat-collectivités. Sur d'autres points, elles comptent bien discuter avec la Rue de Valois.



Les élus vont devoir se familiariser avec les nouvelles modalités de contractualisation entre l'Etat et les collectivités : les pactes culturels, signés sous le quinquennat précédent, ont vécu, et seront bientôt remplacés par de nouvelles conventions.

A ce jour, celles-ci ne portent pas de nom spécifique. « Elles auront des noms différents selon les cas », a précisé Isabelle Chardonner, cheffe du Bureau de l'action territoriale du ministère de la Culture, lors des Biennales internationales du spectacle (BIS), à Nantes, le 18 janvier.

Car une des particularités de ce nouveau mode de conventionnement sera de ne pas prévoir de schéma prédéfini.

- Culture : les nouveaux mode de contractualisation Etat-collectivités en 4 points ^[1]

« Inventer beaucoup de choses »

Du côté des élus, la perspective d'une contractualisation sur-mesure suscite des espoirs. « Nous allons avoir à inventer beaucoup de choses », pronostique Déborah Münzer, présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (lire encadré).

« A ce stade, nous sommes plutôt satisfaits, commente, pour sa part, Olivier Bianchi, maire et président de Clermont Métropole et coprésident de la commission « culture et attractivité du territoire » de France Urbaine. Lors de nos journées d'Arras en 2017, nous avons déjà demandé des contrats d'agglomération d'expérimentation culturelle, avec un traitement différencié des territoires. »

Du côté des élus départementaux, l'accueil est également, a priori, favorable : « coller aux besoins et permettre des expérimentations, cela nous convient parfaitement, se félicite-t-on à l'Assemblée des départements de France. Quant aux deux clauses qui seront obligatoires dans les futures conventions (l'une sur l'éducation artistique et culturelle, l'autre sur la solidarité territoriale), «on connaît !, souligne l'ADF. Il s'agit de thématiques dans lesquelles les départements sont déjà fortement engagés. »



cco

Les crédits, point de vigilance

Pour l'heure, les plus réservés sont les élus ruraux. « Les deux clauses de base [l'EAC et la solidarité territoriale, qui constitueront deux thématiques obligatoires, ndlr] correspondent à des principes avec lesquels nous sommes d'accord ; de même le fait que chaque strate territoriale puisse intervenir dans les conventionnements. Mais une fois que l'on a dit cela, il est clair que tout dépendra de ce que l'Etat proposera en termes de crédits et de ce que contiendront effectivement les futures conventions », commente Marie-Jeanne Beguet, maire de Civrieux (Ain) et vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), en charge de la culture.

De même, pour Olivier Bianchi, « il faudra rester vigilants sur les moyens ». Le paramètre financier s'annonce d'autant plus comme un point névralgique, que la Rue de Valois, avance aussi l'argument selon lequel la culture est le secteur comptant le plus de contrats en tous genres avec l'Etat et qu'il y a donc matière à rationalisation. « Au ministère, on nous a parlé de plus de 1000 types de conventions différentes ! », s'étonne Marie-Jeanne Beguet.

Or dans le contexte du programme d'action publique 2022 (CAP 2022), beaucoup d'élus traduisent « rationalisation » par « intensification des économies ».

- Culture : Des projets qui risquent de brouiller les relations Etat-collectivités-professionnels [2]

« Si les Drac devaient avoir moins de moyens, elles auraient du mal à accompagner les territoires ruraux, souffle-t-on à l'AMRF. D'autant plus qu'elles auront à faire un gros travail d'identification des structures culturelles rurales

qu'elles connaissent peu. »

« L'initiative ne doit pas venir que de l'Etat »



Déborah Münzer, présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

Comment la FNCC a-t-elle accueilli les premières informations sur le nouveau mode de conventionnement Etat-collectivités ?

Nous voulons lutter contre l'uniformisation des modèles. Lors de notre dernier congrès ^[3] [« 30 et 31 mars 2017, ndlr], nous avons demandé que les contractualisations avec l'Etat évoluent, pour qu'il soit possible de réunir autour d'un projet des collectivités de différentes natures, et même des opérateurs artistiques. La durée de vie du contrat serait, alors, déterminée par le projet lui-même. La nouvelle contractualisation proposée aujourd'hui par l'Etat va dans le sens de cette logique.

Cependant, il manque un élément : nous demandons, aussi, que l'initiative puisse venir du territoire – d'une collectivité ou d'un établissement culturel, et non nécessairement de l'Etat. A ce stade, l'Etat nous a donné un accord, qui n'est que verbal. Nous serons très vigilants sur ce point.

Le ministère indique qu'il pourra y avoir des conventions sans annexe financière. Est-ce un problème ?

On peut concevoir que pour certains projets, la convention ne prévoie pas de volet financier. Il existe des partenariats en nature. En l'occurrence, dans certains cas, l'Etat peut apporter autre chose que des crédits, à savoir de l'ingénierie culturelle. En revanche, un scénario où 90% des conventions seraient dépourvues de volet financier me gênerait beaucoup. Ce qui est sûr, c'est qu'il va falloir encore inventer beaucoup de choses !

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette

POUR ALLER PLUS LOIN

- Recherche [Avignon 2017] Exclusif : les priorités de Déborah Münzer, nouvelle présidente de la FNCC
- Pourquoi les élus à la culture demandent une reconfiguration de la Rue de Valois
- Pourquoi les élus à la culture doivent redevenir des militants